



Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux

115 quai Jeanne d'Arc - 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Tél. : 03 22 26 60 40 - E-mail : contact@gemel.org

Evaluation de la ressource en coques *Cerastoderma edule*, octobre 2025, Gisement de Sainte-Cécile (baie de Canche)



**Rapport du GEMEL n°25-028
décembre 2025**

**Emma BECUWE
Mélanie ROCROY**

**Florent CREIGNOU
Florent STIEN**

**Jean-Denis TALLEUX
Justine TOURNET**

Travail réalisé pour:





Responsable de l'étude : Mélanie Rocroy (chargée d'études)

Terrain : Florent Stien (assistant ingénieur), Jean-Denis Talleux (assistant ingénieur) et Florent Creignou (technicien).

Biométries : Florent Creignou, Justine Tournet (stagiaire), Jean-Denis Talleux.

Analyses de données et cartographie : Mélanie Rocroy (chargée d'études)

Rédaction : Emma Becuwe (chargée d'études)

Citation : Becuwe, E., Rocroy, M., Creignou, F., Stien F., Talleux J-D., Tournet, J. (2025). Evaluation de la ressource en coques (*Cerastoderma edule*), octobre 2025 – Gisement de Sainte-Cécile (baie de Canche), à la limite de la Réserve Naturelle de la baie de Canche et de la plage des pauvres. *Rapport du GEMEL n°25-028* : 18 p.

TABLE DES MATIERES

I.	Introduction	1
II.	Matériel et méthodes	2
A.	Prélèvements.....	2
B.	Analyses.....	6
1.	Au laboratoire	6
2.	Conversion taille-poids.....	6
3.	Cartographie et modélisation du gisement	7
III.	Résultats des prélèvements dans la zone propice aux coques.....	8
A.	Densité et répartition des coques, octobre 2025	8
B.	Biomasse et exploitabilité des coques au moment des prélèvements : le 13 octobre 2025.	12
IV.	Projections et Conclusions	16

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1 : Plan d'échantillonnage des stations suivies (points en noirs) sur la zone de gisement potentiel de coques (en rose) à Sainte-Cécile, en baie de Canche, octobre 2025 (Coordonnées en L93, m).	3
Figure 2 : Prélèvement de coques à l'aide d'une veinette modifiée (outil de travail des pêcheurs à pied de coques professionnels, sur laquelle un tamis d'1 cm de vide de maille est installé).	5
Figure 3 : Mensurations de la coque	6
Figure 4 : Fréquence de la taille des coques sur la zone de Sainte-Cécile. En orange : les coques juvéniles ; en jaune : les coques adultes qui ne sont pas de taille marchande et en violet : celles qui sont de taille marchande (> 27 mm), le 13 octobre 2025.	10
Figure 5 : Proportion de la densité de coques selon 3 classes de taille. En orange : les coques juvéniles ; en jaune : les coques adultes qui ne sont pas de taille marchande et en violet : celles qui sont de taille marchande (> 27 mm), le 13 octobre 2025.	11
Figure 6 : Cartographie de la biomasse de coques de taille exploitable (≥ 27 mm) selon les différentes catégories, sur le gisement de Sainte-Cécile, le 13 octobre 2025.	14
Figure 7 : Cartographie des projections des biomasses de coques de taille exploitable (≥ 27 mm), selon les différentes catégories, sur le gisement de Sainte-Cécile au 9 mars 2026 à partir des prélèvements réalisés le 13 octobre 2025.	17

Tableaux

Tableau 1 : Coordonnées des points de prélèvements de la zone de Sainte Cécile, octobre 2025, en Lambert 93 (mètres) et en WGS84 (Degrés Minutes Secondes).....	4
Tableau 2 : Densité (nombre de coques par m ²) par classe de taille, octobre 2025 (en vert, les coques à la taille exploitable), à Sainte-Cécile.	9
Tableau 3 : Biomasse (g/m ²) par classe de taille (en vert : les coques de taille marchande), le 13 octobre 2025	13
Tableau 4 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des coques de taille supérieures à 27 mm.	15
Tableau 5 : Projections des surfaces et des biomasses des coques de taille supérieures à 27 mm au 9 mars 2026 réalisées à partir des interpolations des prélèvements du 13 octobre 2025.	18

I. INTRODUCTION

Selon les années et les ressources en coques disponibles, les gisements de coques peuvent ouvrir à la pêche professionnelle et de loisir. Pour exploiter de façon professionnelle les gisements de coques dans les Hauts-de-France, il faut être titulaire d'une licence régionale de pêche à pied « coques ». En 2025, 333 licences ont été accordées par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins.

Lorsque le gisement est ouvert (*via* arrêté préfectoral), la taille minimale autorisée pour la pêche des coques est de 27 mm. Le quota, pour les pêcheurs à pied de loisir est fixé à 5 kg par jour et par personne. Pour les professionnels, le quota varie selon la ressource disponible (il est précisé dans l'arrêté préfectoral).

Le GEMEL suit annuellement les évaluations des gisements de coques de baie de Somme, de la baie d'Authie, et intervient également pour évaluer le gisement de Sainte-Cécile, dans le cadre d'une convention d'objectifs avec la Région Hauts-de-France. Les évaluations de gisement consistent à délimiter les zones favorables à la présence des coques puis à les caractériser au moyen de prélèvements. Ces derniers permettent d'évaluer :

- La répartition spatiale de la coque,
- Les densités de coques par mètre carré,
- La distribution en tailles et âges,
- Les biomasses en place et par conséquent le stock exploitable.

II. MATERIEL ET METHODES

A. PRELEVEMENTS

En 2025, l'évaluation du gisement de coques à Sainte-Cécile a été réalisée le 13 octobre par 3 agents du GEMEL. 29 points ont été prospectés au sein de la zone favorable à la survie des coques (Figure 1).

Les coordonnées GPS de chaque point échantillonné sont relevées sur le terrain au moment du prélèvement à l'aide d'un GPS TDC600 (Trimble de précision métrique). Ces dernières sont recensées dans le Tableau 1. La zone potentiellement favorable aux coques (en rose sur la Figure 1), représente une surface totale de **21 ha**.

Sur l'ensemble des points échantillonnés, 3 prélèvements sont réalisés (nécessaires à la prise en compte de l'hétérogénéité du milieu pour les analyses statistiques). Ces derniers sont effectués à l'aide d'une binette et d'un crible (veinette, engin de prélèvement utilisé par les pêcheurs professionnels) d'une surface de **0,2794 m²** (Figure 2) puis tamisés sur 1 cm de vide de maille.

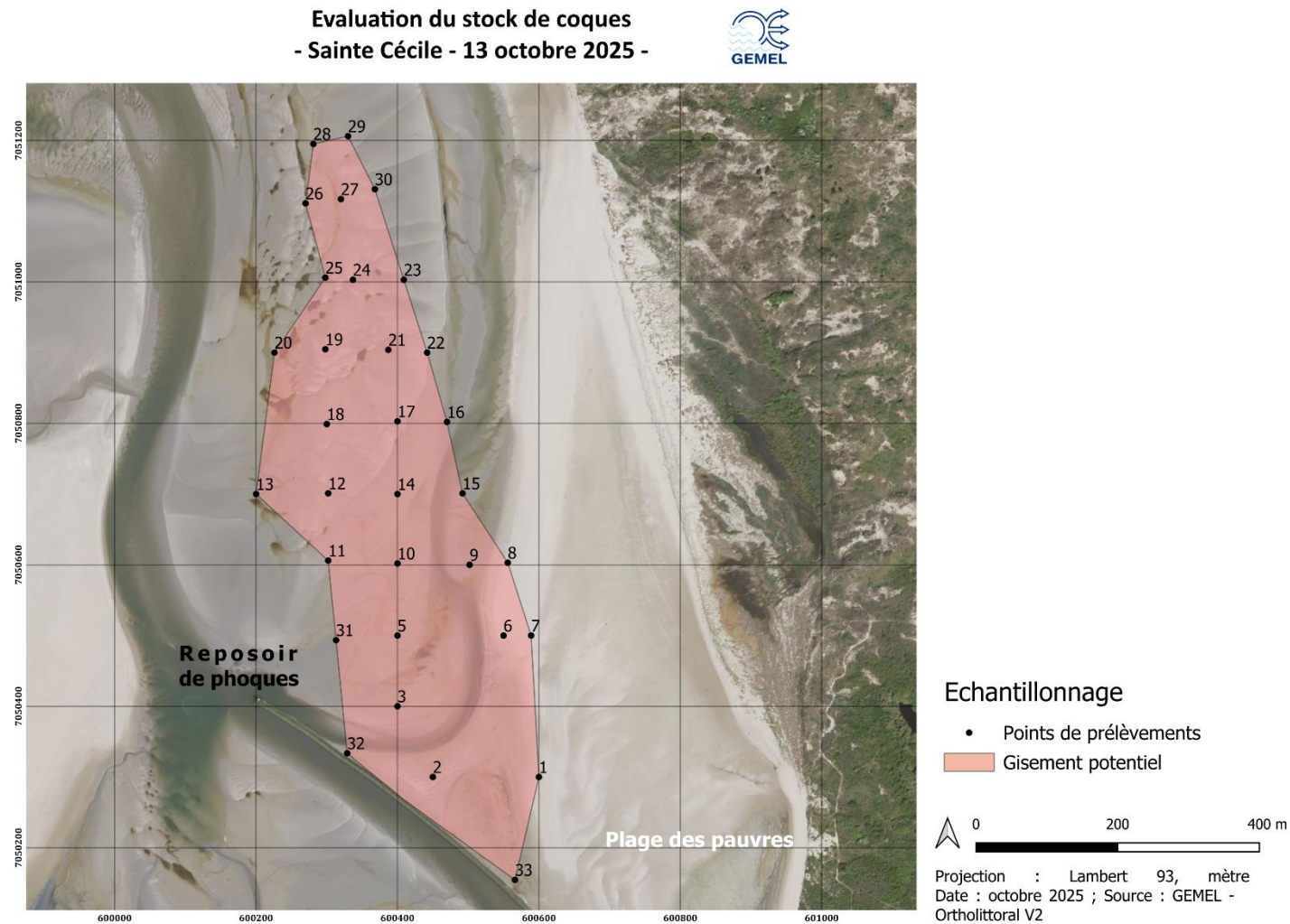


Figure 1 : Plan d'échantillonnage des stations suivies (points en noirs) sur la zone de gisement potentiel de coques (en rose) à Sainte-Cécile, en baie de Canche, octobre 2025 (Coordonnées en L93, m).

Tableau 1 : Coordonnées des points de prélèvements de la zone de Sainte Cécile, octobre 2025, en Lambert 93 (mètres) et en WGS84 (Degrés Minutes Secondes)

Point terrain	X (L93, m)	Y (L93, m)	latitude (DMS)	longitude (DMS)
1	600600	7050300	N 50°32'31.2"	E 001°35'59.6"
2	600450	7050300	N 50°32'31.1"	E 001°35'52.0"
3	600400	7050400	N 50°32'34.3"	E 001°35'49.4"
5	600400	7050500	N 50°32'37.5"	E 001°35'49.3"
6	600550	7050500	N 50°32'37.6"	E 001°35'56.9"
7	600589	7050500	N 50°32'37.6"	E 001°35'58.9"
8	600556	7050603	N 50°32'41.0"	E 001°35'57.1"
9	600502	7050600	N 50°32'40.8"	E 001°35'54.4"
10	600400	7050602	N 50°32'40.8"	E 001°35'49.2"
11	600302	7050606	N 50°32'40.9"	E 001°35'44.2"
12	600302	7050701	N 50°32'44.0"	E 001°35'44.1"
13	600200	7050700	N 50°32'43.9"	E 001°35'39.0"
14	600400	7050700	N 50°32'44.0"	E 001°35'49.1"
15	600492	7050701	N 50°32'44.1"	E 001°35'53.8"
16	600470	7050802	N 50°32'47.3"	E 001°35'52.6"
17	600400	7050803	N 50°32'47.3"	E 001°35'49.0"
18	600300	7050799	N 50°32'47.1"	E 001°35'43.9"
19	600297	7050904	N 50°32'50.5"	E 001°35'43.7"
20	600226	7050900	N 50°32'50.4"	E 001°35'40.1"
21	600387	7050904	N 50°32'50.6"	E 001°35'48.3"
22	600442	7050900	N 50°32'50.5"	E 001°35'51.1"
23	600409	7051003	N 50°32'53.8"	E 001°35'49.3"
24	600337	7051003	N 50°32'53.7"	E 001°35'45.6"
25	600298	7051006	N 50°32'53.8"	E 001°35'43.7"
26	600270	7051111	N 50°32'57.2"	E 001°35'42.1"
27	600320	7051117	N 50°32'57.4"	E 001°35'44.7"
28	600281	7051195	N 50°32'59.9"	E 001°35'42.6"
29	600330	7051206	N 50°33'00.3"	E 001°35'45.1"
30	600368	7051131	N 50°32'57.9"	E 001°35'47.1"



Figure 2 : Prélèvement de coques à l'aide d'une veinette modifiée (outil de travail des pêcheurs à pied de coques professionnels, sur laquelle un tamis d'1 cm de vide de maille est installé).

B. ANALYSES

1. Au laboratoire

Au laboratoire, les individus prélevés sont dénombrés et mesurés selon l'axe antéro-postérieur qui correspond à la plus grande longueur mesurable (Figure 3). Les mesures sont réalisées avec un pied à coulisse électronique au 10^{ème} de millimètre près. Ces opérations permettent d'estimer la densité (nombre d'individus par unité de surface) par station pour les différentes classes de taille.

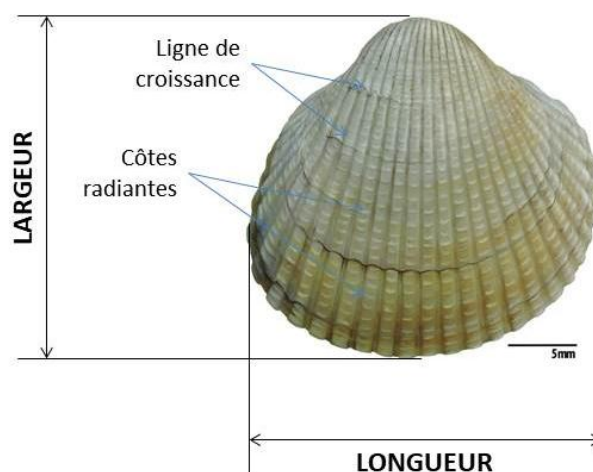


Figure 3 : Mensurations de la coque

2. Conversion taille-poids

Le poids de la coquille représentant l'essentiel du poids d'une coque, il est en effet possible de négliger la variabilité saisonnière de cet abaque.

Les densités sont ensuite converties en biomasses à partir de l'abaque réalisé en baie de Somme à partir des données de 2009, 2010 et 2011 :

$$PF = 2,78 \cdot 10^{-4} L^3$$

avec le poids frais (PF) en gramme

et la longueur (L) en millimètre

3. Cartographie et modélisation du gisement

Les contours des gisements sont définis sur le terrain à partir d'observations géoréférencées, à savoir les stations prospectées et en fonction des caractéristiques physiques des milieux. Ils sont ensuite représentés sur QGIS.

Les densités et biomasses situées entre les points échantillonnés sont estimés par une interpolation triangulaire. Cette méthode consiste à diviser le champ en triangle disjoints dont les sommets sont les stations échantillonnées, puis à interpoler le paramètre choisi à l'intérieur de chaque triangle. Ces outils statistiques permettent de produire des bilans, cartographiques et chiffrés, d'un gisement et d'en suivre l'évolution et la productivité.

D'abord, les biomasses et les densités de coques de taille supérieure ou égale à 10 mm ont été interpolées par triangulation linéaire (à l'aide du logiciel QGIS), par pas de 10 m en X et en Y afin d'avoir une grille dont chaque nœud représente 100 m² et ensuite l'opération a été renouvelée sur les coques de taille supérieure à 27 mm.

Seuls les nœuds compris dans la zone propice aux coques ont été conservés. Les représentations cartographiques indiquent des biomasses à différents seuils d'exploitabilité allant de 200 g/m² (situation exploitable uniquement par une quarantaine de pêcheurs les années précédentes) à 500 g/m² (biomasse pêchable par l'ensemble des pêcheurs à pied).

III. RESULTATS DES PRELEVEMENTS DANS LA ZONE PROPICE AUX COQUES

A. DENSITE ET REPARTITION DES COQUES, OCTOBRE 2025

Au cours de cette évaluation de gisement, 16 178 coques ont été prélevées à Sainte-Cécile soit une densité de 19 301 individus sur le gisement. Le premier traitement de données a été de rapporter le nombre d'individus observés à une unité de surface commune, le mètre carré. On obtient alors des densités par mètre carré, présentées dans le Tableau 2, qui seront ensuite converties en biomasses.

Cette année, la surface de gisement potentiel de coques de Sainte-Cécile a une surface de 21 ha. Parmi les 29 stations échantillonnées, 14 d'entre elles ont recensé la présence de coques. Seules 9 stations ont présenté une forte densité d'individus ($> 100 \text{ ind/m}^2$).

La densité maximale est, quant à elle, obtenue sur le point 10 avec $5\,636 \text{ ind/m}^2$. En ce qui concerne la densité maximale de coques à la taille minimale autorisée de capture (TMAC $\geq 27 \text{ mm}$), elle est de 477 ind/m^2 et est obtenue sur le point 21.

La densité moyenne de coques supérieures à 10 mm observée sur l'ensemble des points échantillonnés est de 666 ind/m^2 . Pour les coques dont la taille est supérieure à la TMAC, la densité moyenne est seulement de 32 ind/m^2 .

En 2025, la taille des coques échantillonnées varie entre 10 mm à 41 mm. Pour rappel, lors des prélèvements, seuls les individus supérieurs à 10 mm sont retenus.

Tableau 2 : Densité (nombre de coques par m²) par classe de taille, octobre 2025 (en vert, les coques à la taille exploitable), à Sainte-Cécile.

Point	Densité (nombre d'individus/m²) de coques par classe de taille (mm)																																									D < 27 mm	D ≥ 27 mm	D totale
	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41												
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
2	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2						
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
4	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1						
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1						
6	0	0	1	0	0	1	3	1	5	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	0	17						
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
8	0	0	0	1	3	1	5	11	6	8	5	11	5	5	4	1	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68	5	73						
9	1	5	11	29	36	30	40	47	19	12	1	2	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235	1	236							
10	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6							
11	0	1	5	25	36	51	70	93	120	109	61	26	4	5	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	606	1	607							
12	0	0	3	5	8	3	1	3	7	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	0	32							
13	0	0	26	65	155	710	1161	1251	1148	503	77	52	13	0	0	0	0	0	0	0	0	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5160	13	5173							
14	0	0	11	6	7	11	6	6	7	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57	0	57							
15	0	0	17	33	54	108	162	295	374	328	158	83	37	8	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1663	0	1663							
16	0	0	0	1	5	3	4	9	4	5	3	0	1	10	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50	0	50							
17	0	0	4	5	9	19	12	19	31	37	27	40	15	8	4	1	3	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235	5	240							
18	9	11	48	68	97	185	244	182	162	40	45	6	6	0	0	0	0	23	0	6	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1102	31	1133							
19	0	0	18	39	69	81	95	144	140	170	154	113	47	10	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1082	0	1082							
20	0	0	2	1	2	6	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	0	14							
21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
22	1	3	3	3	5	5	6	3	3	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33	0	33							
23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
26	0	0	0	2	1	1	4	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0	12							
27	0	6	28	103	110	160	157	132	97	28	39	19	4	0	0	2	2	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	886	4	890						
28	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1							
29	7	14	86	165	338	489	683	496	295	201	93	14	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2895	0	2895							
30	0	0	0	1	0	0	0	0	4	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6							

A partir des analyses, l'histogramme de la fréquence par classe de taille a été réalisé et présenté sur la Figure 4. La cohorte la plus jeune est centrée sur $17,32 \pm 2,86$ mm et représente 17 740 individus. La cohorte la plus âgée est, quant à elle, centrée sur $26,64 \pm 1,93$ mm et représente 1 975 individus.

Le graphique circulaire de la Figure 5 globalise quant à lui les fréquences des juvéniles (taille inférieure à 20 mm), des coques dont la taille est comprise entre 21 et 26 mm (c'est-à-dire en capacité de se reproduire et qui atteindront la taille pêchable dans quelques mois) et des coques de taille pêchable (supérieure à 27 mm). Sur le gisement de Sainte-Cécile, il y a donc :

- **77,7 %** de coques juvéniles (≤ 20 mm),
- **17,4 %** de coques adultes non exploitables ($[21 ; 26]$ mm)
- **4,8 %** de coques adultes de taille exploitable (≥ 27 mm)

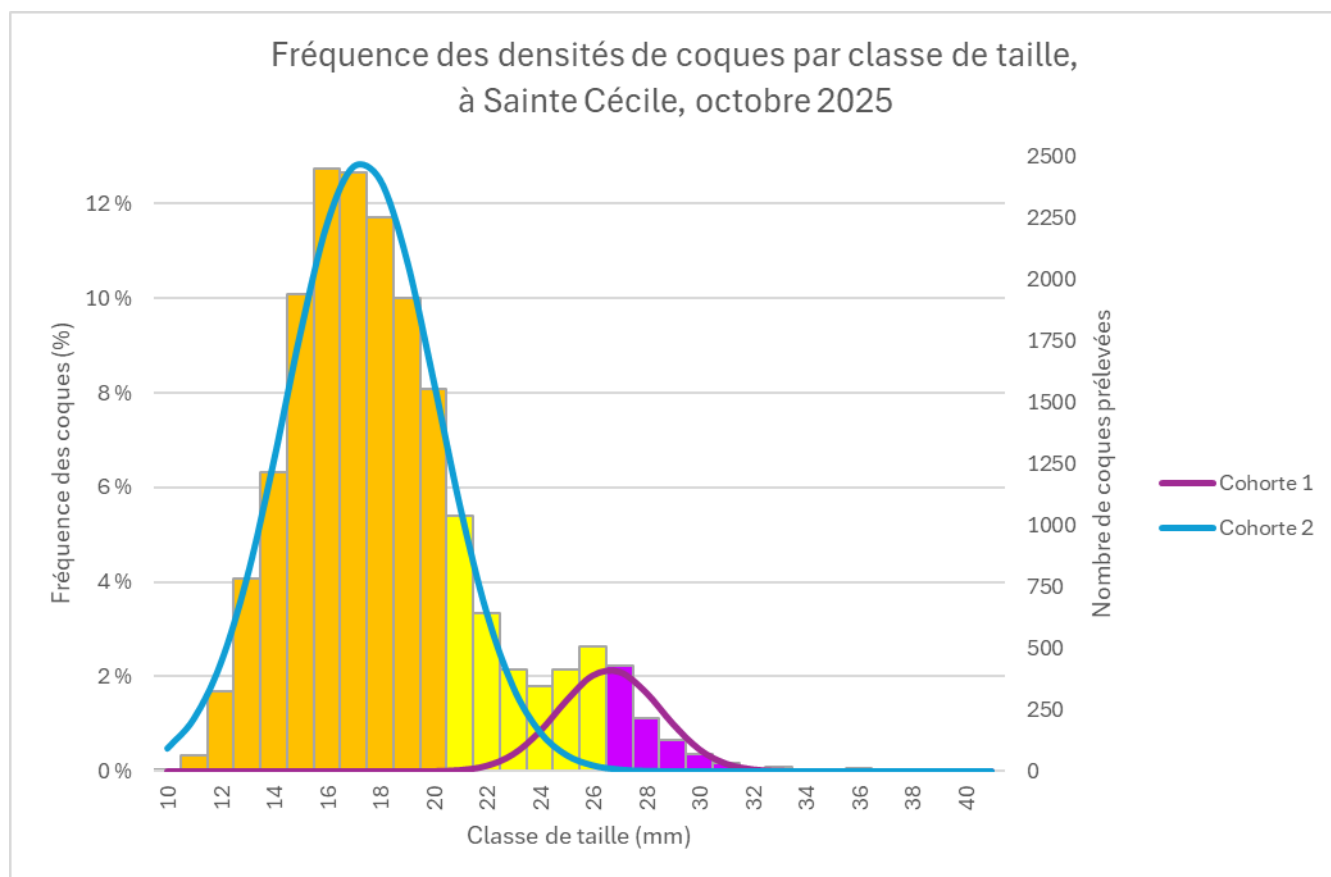


Figure 4 : Fréquence de la taille des coques sur la zone de Sainte-Cécile. En orange : les coques juvéniles ; en jaune : les coques adultes qui ne sont pas de taille marchande et en violet : celles qui sont de taille marchande (≥ 27 mm), le 13 octobre 2025.

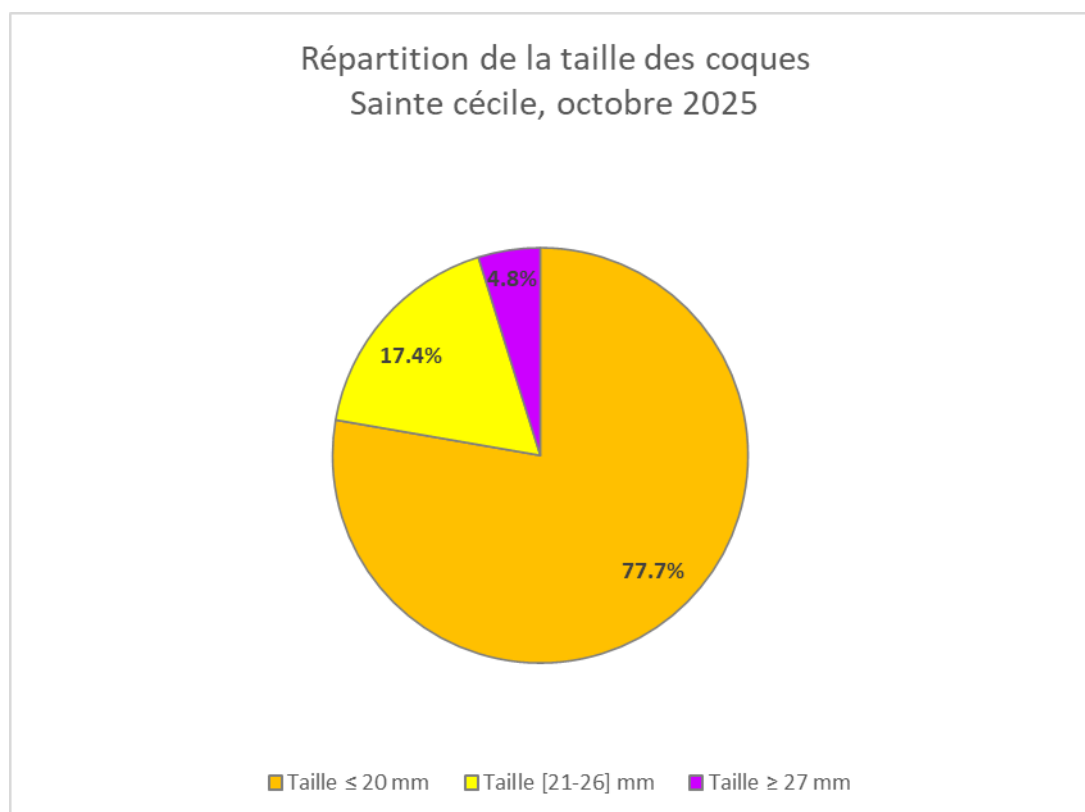


Figure 5 : Proportion de la densité de coques selon 3 classes de taille. En orange : les coques juvéniles ; en jaune : les coques adultes qui ne sont pas de taille marchande et en violet : celles qui sont de taille marchande (≥ 27 mm), le 13 octobre 2025.

B. BIOMASSE ET EXPLOITABILITE DES COQUES AU MOMENT DES PRELEVEMENTS : LE 13 OCTOBRE 2025

L'évaluation des biomasses de coques sur les points prospectés à Sainte-Cécile est estimée à partir de la relation allométrique taille-poids (cf. Conversion taille-poids). Les résultats de ces calculs sont présentés dans le Tableau 3. Sur l'ensemble des points, 15 d'entre eux présentent une biomasse nulle. La biomasse la plus importante est observée sur le point 21 et atteint 11 369 g/m². En ce qui concerne la biomasse de coques à la TMAC (≥ 27 mm), elle est maximale sur ce même point et atteint 2 851 g/m².

Une interpolation triangulaire est réalisée à partir de ces résultats afin d'estimer les tonnages de coques accessibles à tous les pêcheurs. La cartographie présentée sur la Figure 6 en ressort. Les biomasses représentées sont, quant à elles, divisées en 5 catégories sur la carte :

- Les points bleus dont le seuil est supérieur à 500 g/m² de coques de taille marchande sont considérés comme étant la limite d'exploitabilité accessible à tout pêcheur à pied professionnel, peu importe leur condition physique.
- Les points rouges, disposant de moins de 200 g/m², sont considérés comme inexploitable par des pêcheurs à pied professionnels : il faudrait ratisser plus de 160 m² pour remplir un sac de 32 kg, ce qui n'est guère réalisable durant le temps d'une marée (en considérant 4 heures de travail).

Enfin, les résultats de l'interpolation par catégorie de biomasse sont résumés dans le Tableau 4. La biomasse totale de coques exploitables, d'après l'interpolation, est de 48,56 tonnes réparties sur une surface de 17,60 ha de gisement. En considérant seulement la classe des biomasses supérieures à 500 g/m², cela représente 28,80 tonnes de coques à la TMAC réparties sur une surface de 2,45 ha.

Tableau 3 : Biomasse (g/m²) par classe de taille (en vert : les coques de taille marchande), le 13 octobre 2025

Point	Biomasse (g/m²) de coques par classe de taille (mm)																																									B < 27 mm	B ≥ 27 mm	B totale
	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41												
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
2	0	0	0	1	0	1	3	3	10	5	19	6	4	4	19	11	0	0	0	17	9	10	23	12	14	30	32	0	0	0	0	0	0	87	148	235								
3	0	0	0	5	10	23	38	44	25	11	3	3	7	12	5	10	0	7	15	16	18	30	22	48	0	29	16	0	0	0	0	0	197	200	397									
5	1	2	33	90	187	365	512	581	551	420	210	102	60	28	74	##	105	183	95	89	18	40	0	0	0	29	16	34	0	0	21	0	3481	524	4005									
6	0	1	2	5	16	34	45	44	33	2	5	3	11	0	23	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	240	0	240										
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
9	0	2	20	32	95	124	175	136	99	89	67	124	121	167	162	##	82	7	0	0	9	10	11	0	0	0	0	0	0	0	0	1605	36	1642										
10	0	15	71	254	470	948	1265	1230	1000	792	418	79	91	104	84	95	64	96	53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6978	149	7127										
11	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	7	12										
12	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	6	11	16	5	0	6	7	15	0	9	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47	40	87										
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
14	0	1	7	26	48	85	146	219	216	165	109	105	78	85	157	##	228	216	102	49	18	0	0	0	0	14	0	0	0	0	0	1889	400	2289										
15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
17	0	1	15	18	29	54	102	192	255	309	419	341	286	177	157	##	200	260	250	155	74	54	15	49	72	0	85	23	0	0	0	2662	1036	3698										
18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
19	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	5	12	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25	0	25										
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
21	0	0	0	25	69	169	415	664	1007	952	1051	521	333	198	467	##	###	###	714	366	##	37	0	45	0	0	0	0	0	0	0	8518	2851	11369										
22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
24	0	1	8	23	8	26	97	223	463	933	1164	###	895	609	183	89	116	130	83	161	##	56	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6212	558	6770										
25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
27	0	0	0	0	0	0	0	0	2	5	3	9	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25	0	25										
28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
29	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									

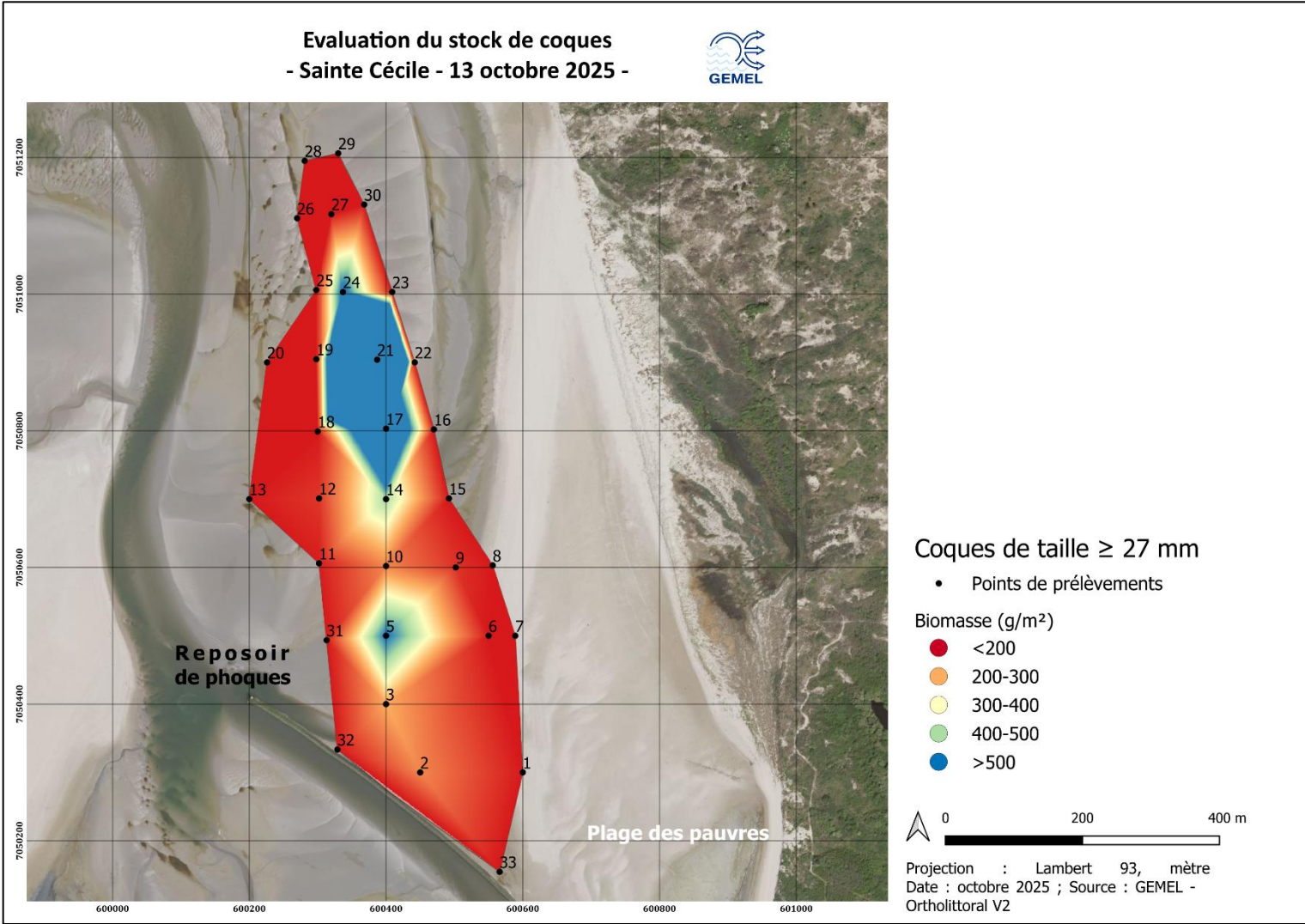


Figure 6 : Cartographie de la biomasse de coques de taille exploitable (≥ 27 mm) selon les différentes catégories, sur le gisement de Sainte-Cécile, le 13 octobre 2025.

Tableau 4 : Bilan des surfaces et des biomasses interpolées des coques de taille supérieures à 27 mm.

Sainte cécile, octobre 2025		
<i>Taille supérieure ou égale à 27 mm</i>		
Classe (g/m²)	surface (ha)	tonnage
<200	11.65	8.94
200-300	1.82	4.47
300-400	1.13	3.89
400-500	0.55	2.46
>500	2.45	28.80
Total	17.60	48.56

IV. PROJECTIONS ET CONCLUSIONS

L'évaluation du gisement de Sainte-Cécile réalisé le 13 octobre 2025 a permis d'évaluer que seulement 4,8 % des coques sont de taille commercialisable (≥ 27 mm), ce qui représente une biomasse de 48,56 tonnes réparties sur une surface totale de gisement de 17,60 ha. En termes de ressource accessible à l'ensemble des pêcheurs (333 licences), c'est-à-dire dont la biomasse est supérieure à 500 g/m², 28,80 tonnes sont estimées et réparties sur une surface de 2,45 ha.

Compte tenu de la trop faible biomasse de coques à la TMAC (≥ 27 mm), il n'est **actuellement** pas possible d'ouvrir le gisement de Sainte-Cécile à la pêche à pied.

Toutefois, en appliquant aux individus recensés sur le gisement de Sainte-Cécile le modèle de croissance des coques du gisement de la baie d'Authie (estuaire le plus proche), et **en excluant toute mortalité potentielle ainsi que les actes de braconnage**, il est possible d'estimer les biomasses que les coques pourraient atteindre en mars 2026.

La population recensée à Sainte Cécile en octobre 2025 présentait 17,4 % des individus de taille comprise entre 20 et 27 mm et 77,7 % d'individus de taille inférieure à 20 mm. D'ici le 9 mars 2026, soit dans 5 mois :

- Les coques mesurant 10 mm le 13 octobre 2025 devraient atteindre 14 mm le 9 mars 2026,
- Les coques de la cohorte 1 présentées sur la Figure 4 centrées sur 17,32 mm le 13 octobre 2025 devraient atteindre 20 mm le 9 mars 2026,
- Les coques de la cohorte 2 présentées sur la Figure 4 centrées sur 26,64 mm le 13 octobre 2025 devraient atteindre 28 mm le 9 mars 2026.

La croissance de ces individus permet donc d'estimer une biomasse de coques à la taille minimale autorisée de capture à 70,50 tonnes, soit 21,94 tonnes de plus qu'en date du 13 octobre 2025 (**en excluant toute mortalité potentielle ainsi que les actes de braconnage**) (Figure 7 et Tableau 5).

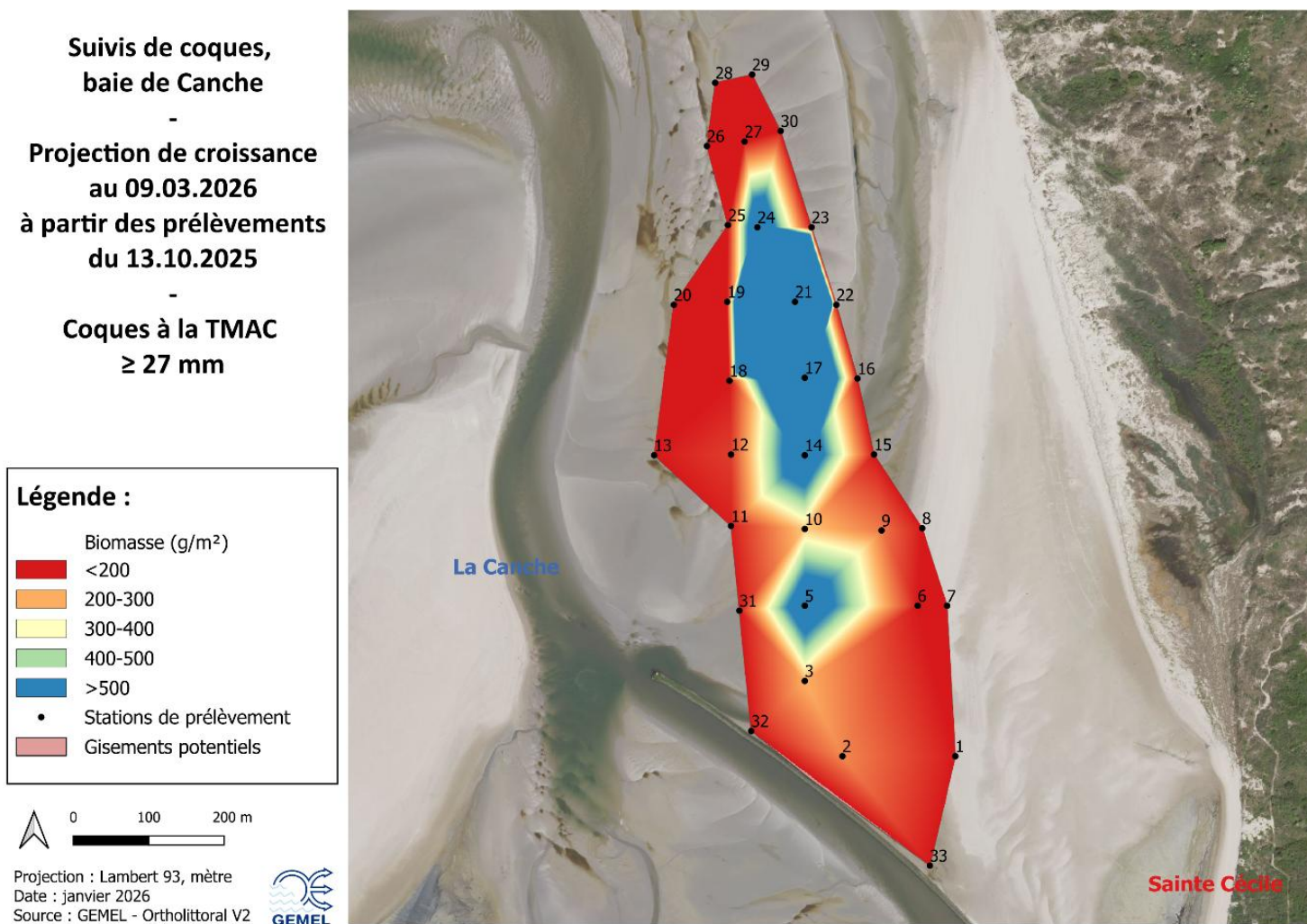


Figure 7 : Cartographie des projections des biomasses de coques de taille exploitable (≥ 27 mm), selon les différentes catégories, sur le gisement de Sainte-Cécile au 9 mars 2026 à partir des prélèvements réalisés le 13 octobre 2025.

Tableau 5 : Projections des surfaces et des biomasses des coques de taille supérieures à 27 mm au 9 mars 2026 réalisées à partir des interpolations des prélèvements du 13 octobre 2025.

Sainte cécile, simulation de croissance au 9 mars 2026		
<i>Taille supérieure ou égale à 27 mm</i>		
Classe (g/m²)	surface (ha)	tonnage
<200	5.10	4.67
200-300	1.51	3.75
300-400	1.22	4.25
400-500	0.93	4.17
>500	3.49	53.66
Total	12.25	70.50